

**Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2015
A la salle communale de Ruffey-le-Château**

Délégués présents :

Mmes Belleney (Avrigny-Virey), Foucheyrand (Bonboillon), Bouvresse (Emagny), Lacour (Hugier), Ecoffet (Gézier-et-Fontenelay), Bouchasson (Marnay), Bugnet (Marnay), Carrez (Moncley), Cuiet (Tromarey),

MM. Rollet (Avrigny-Virey), Gaillard (Bay), Renaudot (Brussey), Decosterd (Burgille), Hoerner (Chambornay-lès-Pin), Perret (Chambornay-lès-Pin), Lacaille (Chenevrey-et-Morogne), Garcia (Chevigney-sur-l'Ognon), Humbert (Courchapon), Braichotte (Cugney), Philibeaux (Cult), M. Berger (Emagny), M. Dobro (Franey), M. Varlet (Jallerange), M. Clerget (Lavernay), Pelot (Lavernay), Theurel (Le Moutherot), Ballot (Marnay), M. Fassenet (Marnay), Rietmann (Marnay), Zangiacomini (Marnay), Meutelet (Moncley), Reigney (Placey), Bruckert (Recologne), Morales (Recologne), Boillon (Ruffey-le-Château), Ducret Pascal (Sauvagny), Alliot (Sornay).

Absents excusés :

Mme Dubois (Emagny), Véfond (Courcuire)

MM. Dumont (Beaumotte lès Pin), Fahy (Pin), Abisse (Vregille).

M. Lucot (Bonboillon) remplacé par sa suppléante Mme Foucheyrand

M. Mignerot (Gézier-et-Fontenelay) remplacé par sa suppléante Mme Ecoffet

M. Guglielmetti (Burgille) pouvoir à M. Decosterd

M. Glorieux (Pin) pouvoir à M. Berger

Mme Girardot (Pin) pouvoir à M. Garcia

M. Brulet (Ruffey-le-Château) pouvoir à M. Boillon

M. Marchal François (Sornay) pouvoir à M. Alliot

Secrétaire de séance : Patrick HUMBERT

1. Projets d'éventuelles fusions : orientations et décision

Une simulation fiscale des services de la DGFIP d'un projet de fusion entre la CCVM et la CCVP et le compte rendu de la réunion du 25 septembre avec des communes de la CCVSV ont été adressés aux conseillers communautaires.

Distribution d'une carte représentant la CCVM, la CC du Val de Pesmes (CCVP) et une partie de la CC du Val Saint-Vitois (CCVSV).

Le président explique qu'il a été contacté par le président de la CC du Val de Pesmes (CCVP) en vue d'une éventuelle fusion avec cette CC. Il a aussi été contacté par sept communes de la CC du Val Saint Vitois (CCVSV) qui ont pour certaines émis le souhait de rejoindre la CCVM en cas d'éclatement de la CCVSV.

Le président rappelle les différentes réunions auxquelles il a été invité :

Le 21 septembre, il s'est rendu à la CCVP pour évoquer le projet de fusion avec le président de celle-ci. A la suite de cette réunion, il a demandé des simulations financières aux services de la DGFIP pour connaître l'impact d'une fusion entre les deux CC.

Le 25 septembre, sept communes de la CCVSV sont venues à la CCVM pour rencontrer le président et les vices présidents pour une présentation de la CCVM et certaines d'entre elles ont émis le souhait d'intégrer la CCVM en cas d'éclatement de la CCVSV.

Le 29 septembre, avant le conseil communautaire, une réunion entre les présidents, vices présidents et maires des bourgs pôles des CC du Val de Pesmes, du Val Marnaysien et des Monts de Gy s'est tenue à l'initiative de la CCVP à la CCVM pour évoquer une éventuelle fusion entre les trois CC.

Le président dit qu'il doit se rendre en préfecture de Haute-Saône, en CDCI restreinte, le lendemain pour donner les orientations de la CCVM quant à ces différents projets et demande au conseil son avis. Il rappelle que la CCVM à ce jour n'est pas tenue de fusionner et qu'elle peut rester telle que.

Il dit que le projet politique présenté par la CCVP pour une fusion à trois avec la CCMG et la CCVM est un projet qui arrive trop tôt pour notre CC qui sort à peine d'une fusion et qui n'a pas encore eu le temps de se stabiliser.

Son avis est partagé par la présidente et les vices présidents de la CCMG excepté par Mme le Maire de Gy. Ils souhaitent que les discussions s'engagent sous 2 ans et veulent préparer tranquillement, sans pression, ce projet.

Que dit le président de la CCVP ? Il dit qu'il peut récupérer quatre communes du Jura et rester comme il est.

Que pensent les communes du Val de Pesmes ? Pesmes souhaite venir aujourd'hui avec la CCVM avec la CCMG, les autres communes globalement à priori souhaitent rejoindre la CCVM, voire la CCVM avec la CCMG.

La question du taux d'endettement de la CCVP (556 €/hab) pour 206 €/hab (pour la CCVM) est évoquée et un élu dit que le plus important est la prise de la FPU par cette CC.

Le président explique que celle-ci est mise en place avec une fiscalité additionnelle et qu'elle ne peut être actionnée que sur prise de compétence nouvelle par la CC. De plus, s'il y a fusion CCVP/CCVM, la nouvelle CC passera automatiquement à la FPU.

Un élu dit qu'il ne faut pas simplement regarder l'endettement de la CCVP et les taux d'impositions, et que la question à se poser est de savoir si la CCVM est d'accord pour accueillir cette CC qui frappe à notre porte comme cela a été le cas il y a peu quand la CCRO a sollicité la CCVO.

Il dit que le problème de la CCVP est celui de la CCVM et que l'idée globale est d'affranchir des seuils fixés par la loi NOTre pour travailler sur une CC d'envergure.

Un élu dit que le seuil peut encore bouger et que la CCVP fait un choix par défaut. L'élu lui répond que c'était la même chose pour la CCRO.

Un autre élu évoque les points communs avec la CCVP, qu'il y a un bassin de vie commun quel que soit le choix qui sera fait, qu'il ne faut pas être rattrapé par les seuils fixés par la loi.

Quels sont les délais pour donner cet avis ? L'échéance est courte. Les schémas seront proposés par les préfets pour 6 ans à compter de mi-octobre et le président doit donner les orientations à la CDCI restreinte de Haute Saône le 30 septembre.

La CCVP a-t-elle l'obligation de fusionner avec une autre CC ? Elle doit atteindre les 5 000 habitants à minima. A priori, elle devra fusionner avec une CC voisine (CCVM, CC Val de Gray...).

Une élue demande si la CCVP et la CCVSV sont représentées dans leur totalité sur la carte présentée et s'il y a obligation de fusionner par blocs. Le président lui répond que la totalité de la CCVP est représentée sur la carte et seulement une partie des communes de la CCVSV qui ont pour quatre d'entre elles (Berthelange, Corcondray, Corcelles-Ferrières et Villers-Buzon) confirmer par écrit leur volonté de rejoindre la CCVM en cas d'éclatement de la CCVSV.

L'élue dit qu'elle a eu le sentiment que la CCVM ne voulait prendre que les communes du Doubs et pas celles de Haute-Saône.

Le Président dit qu'il n'est pas favorable à la venue des communes du Doubs seules non plus. Pour que les communes du Doubs viennent à la CCVM, il faut que des communes de Haute-Saône viennent aussi.

De plus, les communes du Doubs ne viendront pas avec la CCVM si celle-ci passe à la FPU.

Le Président dit qu'il fait trois propositions au conseil et lui demande son avis :

1. Le statu quo : la CCVM reste comme elle est
2. Eclatement CCVP et éclatement CCVSV : la CCVM est d'accord pour qu'une partie des communes de la CCVP et de la CCVSV vienne à la CCVM
3. Fusion CCVM/CCVP

Un élu dit que la fusion avec la CCVP engendra une augmentation des impôts pour les contribuables de sa commune alors qu'il n'y aura pas de compétences nouvelles prises par la CCVM. Comment va-t-il justifier cela ? Quel est le devenir de l'école de Sornay qui est proche du pôle scolaire de Montagney, les nouvelles communes ne voudront-elles pas une crèche comme celle de Marnay ? Il y aura deux offices de tourisme, quel sera leur devenir et leur gestion.

Pour les communes du Doubs, il y a des points d'apports que va-t-on en faire ? Pour les priorisations sur le numérique qui ont été définies, les nouvelles communes ne pourront-elles pas passer devant celles de la CCVM initialement priorisées ? Enfin, la CCVM a choisi d'avoir deux zones d'activités : une à Marnay pour les grosses entreprises et une à Ruffey-le-Château pour l'artisanat, ce qui semble cohérent que fera-t-on sur les autres zones ? Où sera le siège avec quelle représentativité ? Il est rappelé que notre bassin de vie est plutôt bisontin.

Pour la représentativité, le Président dit que tout doit être remis à plat et ce dès la venue de Lantenne-Vertière dès le 1^{er} janvier 2016 car il n'y plus d'effet dérogatoire à la loi.

L'élu dit qu'il est favorable à un statu quo et pourquoi pas se donner du temps pour construire quelque chose de cohérent. Il dit qu'il ne voit pas l'intérêt de faire de la couture en acceptant quelques communes et autant voir plus grand d'ici à deux ans. D'autres élus disent qu'ils partagent cet avis.

Un élu dit que le calendrier imposé n'est pas celui de la CCVM. Un autre élu demande ce qui va se passer si la CC décide le statu quo. Il lui est répondu que le préfet laisse la parole aux communes dans un premier temps.

Un élu rappelle que c'est bien aux communes de décider et la CC ne donne qu'un avis.

Un élu demande quel préfet va décider du schéma. Pour la CCVM, c'est Mme la préfète de Haute Saône sur avis des deux CDCI : Doubs et Haute-Saône.

Un élu dit qu'il faut attendre les élections régionales. Ce n'est pas possible les échéances sont fixées par la loi.

Un élu dit que le seuil de 15 000 habitants à atteindre n'est pas une découverte, que la CCVP n'a pas trouvé d'alternative et que les augmentations d'impôts ne sont que de quelques milliers d'euros et que la CCVP aurait dû fusionner depuis longtemps avec la « CCVO ».

Un autre élu dit que pour les augmentations d'impôts dues à la fusion CCVO/CCRO, il était possible de faire une augmentation progressive.

Un élu demande si pour les communes du Doubs une étude financière a été faite. Le président lui répond que celles-ci ont demandé une étude DGFIP et qu'il y a une simulation mais qu'elle n'est pas confirmée par la DGFIP.

Un élu demande quel sera le ticket de sortie de ces communes du Doubs. Le président dit qu'il y aura comme pour Lantenne-Vertière un ticket de sortie à payer. Il rappelle les courriers de ces communes souhaitant intégrer la CCVM et cite le courrier de Motey-Besuche. Un élu dit que d'autres communes de la CCVP veulent venir à la CCVM comme Vadans et Valay.

Un élu dit qu'avec ces communes de la CCVP qui veulent venir, c'est favoriser l'éclatement de la CCVP et briser leur dynamisme et créer des plaies auxquelles la CCVM ne pourra pas pallier pour ces

communes. De plus, devenir une trop grosse communauté de communes ce n'est pas forcément la solution. Il trouve que la fusion entre la CCVO et CCRO était cohérente avec Marnay comme bourg centre avec un collège et un gymnase commun ce qui ne sera pas le cas.

Le président donne la parole à Maurice Fassenet, Conseiller Départemental du nouveau canton de Marnay qui regroupe les cantons Marnay-Pesmes-Gy. Il dit que lors d'une réunion entre la CCVP et le Jura, il y a eu un refus catégorique du Jura pour rejoindre la CCVP. Il dit qu'il est plus favorable à une réflexion pour un éclatement de la CCVP pour rejoindre la CCVM et la CC du Val de Gray.

Le vice-président en charge du scolaire dit qu'il faut saluer le travail de regroupement scolaire fait par la CCVP et qu'il faut rester en cohérence avec leurs regroupements scolaires en cas d'éclatement.

Pour le côté Doubs, il dit que chaque commune dispose d'une école.

Le président présente les heures faites en périscolaire et extrascolaire par la CCVP comparées à celles de la CCVM et dit qu'il faudra amener le même service de qualité aux autres communes.

Le président rappelle ce qu'il a dit aux communes du Doubs. Si elles souhaitent venir à la CCVM pour conserver leurs écoles ce n'est pas la peine de venir à la CCVM.

Quels seront les montants des tickets de sortie à payer par les communes et est-ce que la CCVM devra y participer ?

Le Président donne la parole au Maire de Lantenne-Vertière qui dit que Lantenne-Vertière doit payer un peu plus de 45 000 € dans les deux mois de sa sortie et qu'il demandera une participation de la CCVM dès arrivée à la CC. Il rappelle que sa commune n'a pas de passif et qu'elle apportera de l'actif à la CCVM.

Le Maire de Lantenne-Vertière dit qu'il est membre de la CDCI du Doubs et que ce sont les communes qui ont la parole. Ce doit être un projet de territoire. Le Préfet du Doubs présentera son schéma le 15 octobre qui sera amendé par la CDCI. Il dit qu'il suivra dans son vote l'avis des communes. Le président dit que pour la Haute Saône, la Préfète présentera son schéma le 30 octobre à la CDCI.

Un élu dit qu'au sein du conseil municipal, c'est difficile pour les conseillers de se prononcer sans connaître l'avis de la communauté.

Un élu demande si la CC émet déjà un avis et si les communes devront délibérer après.

Le vice-président en charge du développement économique lui répond que non. Pour l'instant, le président demande au conseil de communauté de donner un avis pour savoir quelle orientation donner à la CDCI restreinte du lendemain. Il dit qu'il ne faut pas fermer la porte à la CCVP.

Le président rappelle les trois propositions et propose de les prioriser. Les élus ne veulent pas prioriser et veulent donner un avis simple.

Le président propose de passer au vote à bulletin secret ce qui est accepté par l'assemblée.

A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

1. Le statu quo : 25
2. Eclatement CCVP et éclatement CCVSV : 15
3. Fusion CCVM/CCVP : 1

2. Divers

Un élu fait une remarque concernant la facturation de la livraison d'un bac ordures ménagères et demande que cela soit solutionné.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h20